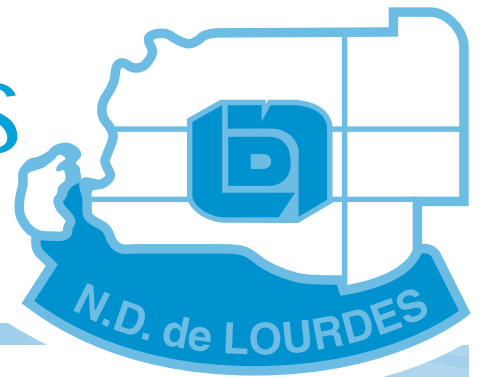


Bulletin d'informations municipales

Volume 2
N° 6



OCTOBRE 2009

Le Mot du Maire

Déjà quatre années se sont écoulées. Quatre années d'apprentissage et de travail acharné pour faire avancer différents projets qui ont contribué au développement durable de la municipalité.

Une Maison des Jeunes a vu le jour, grâce à un groupe de jeunes ados âgés entre 12 et 17 ans. Ils ont travaillé fort pour mener à terme leur projet et ils ont même été récompensés par un prix. Cette Maison des Jeunes a reçu une subvention de la part de la Conférence des Élus (CRÉ) pour sa première année d'opération et la Municipalité en assurera la pérennité pour les années à venir.

Un camp de jour a enfin ouvert ses portes durant l'été 2009. Cela fait suite à des demandes de jeunes familles qui désiraient obtenir ce service au sein de leur municipalité. Je suis fier de cette première année d'opération et surtout, cela a permis l'embauche de deux étudiants comme moniteur au camp, dont une résidente de la municipalité. Une partie du salaire d'un des étudiants a été subventionnée par le gouvernement fédéral. Cette belle réalisation reviendra assurément l'an prochain.

L'obtention de subventions de plus de 650 000 \$ nous permet de réaliser la mise aux normes obligatoires de nos puits de captation et station de pompage d'eau potable. Cela permettra aux utilisateurs du réseau d'aqueduc d'obtenir une meilleure pression constante, un meilleur traitement de l'eau et un système de télémétrie qui permettra un suivi 24 h/24 de notre réseau d'aqueduc et de réagir promptement si un problème survient sur le réseau. Cela permettra de peut-être prolonger le réseau dans d'autres secteurs de la municipalité si de nouvelles subventions sont disponibles dans les prochaines années.

Une étude des coûts a été attribuée à une firme d'ingénieur pour la réfection du rang Ste-Rose partant de la route 131 jusqu'à la voie ferrée dans un premier temps, avec une piste cyclable si nous avons la largeur nécessaire pour cela. Bien entendu, la réfection sera conçue par phase, si le prix est élevé, mais ce sera fait. On attend les résultats bientôt pour aller de l'avant dans ce dossier.

En ce qui a trait à la vitesse élevée sur la rue Principale et sur la route 131, dans le périmètre urbain, victoire. Le ministère des Transports a enfin abaissé la limite à 70 km/h sur ces deux tronçons

problématiques. De plus, la zone scolaire a été sécurisée avec un 30 km/h. Voici encore la preuve qu'il ne faut jamais abandonner notre travail pour améliorer notre qualité de vie.

La bibliothèque municipale est présentement en travaux d'agrandissement et d'amélioration de ses services. Une bibliothèque rajeunie et à l'image de ses citoyens. Les citoyens bibliophiles pourront aller se rencontrer et aussi lire des hebdomadaires sur place tout en échangeant et en sirotant un bon café. Suite à la consultation publique, une demande sera analysée pour prolonger les heures d'ouverture de votre bibliothèque municipale dès cet automne. Une ouverture officielle est prévue en octobre prochain. On vous y attendra très nombreux.

L'installation d'une patinoire permanente asphaltée où sera ajouté un jeu de ballon-panier amovible en hiver dans le parc du périmètre urbain permet à tous les citoyens, jeunes ou moins jeunes, son utilisation à l'année longue. Cette patinoire n'aura rien coûté aux contribuables, car elle a reçu une commandite de la Caisse populaire La Sablière au montant de 50 000 \$ et le restant provenant du Pacte rural et de la vente de certains terrains municipaux. Nous sommes en attente d'une demande de subvention au niveau fédéral pour l'achat d'un module de jeu de plus de 22 000 \$ qui sera installé, si nous l'obtenons, au printemps prochain. Une entente entre la Commission scolaire des Samares, l'école Ste-Bernadette et la Municipalité est intervenue l'an passé et nous permet l'utilisation du gymnase de l'école tous les soirs, si cela est possible, pour des activités sportives entre citoyens. Vous aimeriez en profiter, contactez notre nouvelle technicienne en loisirs qui se fera un immense plaisir de vous renseigner des possibilités d'organisation d'activités sportives.

Dans le parc Paul-Émile Asselin, une patinoire permanente y sera installée dès cet hiver et de plus, sera asphaltée l'an prochain par le biais du Pacte rural, si les citoyens du secteur le désirent. De nouveaux modules de jeu y seront aussi installés dès l'an prochain. Un chalet des loisirs sera construit très prochainement, plus spacieux, grâce à l'initiative de M. Denis Lafortune qui a amassé plus de 3 000 \$, de citoyens ainsi que des entrepreneurs locaux bénévoles avec, bien sûr, la participation monétaire de la Municipalité qui assurera l'amélioration des services en loisir de ce secteur.

Des infrastructures routières ont été améliorées au fil des ans et continueront de l'être dans un esprit de développement durable. À la suite de votre demande dans le dernier sondage de juin dernier, des lumières de rue seront, dans certains secteurs de la municipalité, installées pour assurer une meilleure sécurité des piétons.

Je voudrais profiter de l'occasion pour rendre hommage aux employés(es) municipaux qui font un travail d'équipe formidable. De part leur travail, ils contribuent à assurer la meilleure qualité de vie aux citoyens. Avec des outils appropriés, ils font leur travail de façon sécuritaire. Votre dévouement au sein de la municipalité fait en sorte que nous bénéficions de meilleurs services. Je vous en remercie au nom des citoyens que vous servez.

La Municipalité a fait l'acquisition, cette année, d'un camion neuf mieux équipé et adapté aux conditions

du travail à effectuer. Un tracteur neuf, avec une souffleuse à neige, une pelle chargeuse et un balai-brosse mécanisé permet, aux employés de voirie, de donner un meilleur rendement de travail de façon sécuritaire.

Je vous souhaite un bel automne et vous assure de ma disponibilité à tous les jours. J'espère continuer à vous servir et surtout continuer d'améliorer votre qualité de vie.



Daniel Arseneault, maire

Une équipe dynamique!



(De gauche à droite) Johanne Vincent, Danny D. Gauthier, Jonathan Rondeau, Sylvie Laporte, Micheline Miron, Léo Blais, Marjorie Bourgeois Boulanger, Pierre Lajeunesse et Carole Asselin.

Sécurité incendie

Sécurité incendie dans les bâtiments complémentaires

Nous entendons par bâtiments complémentaires les cabanons, les remises, les garages et les petits bâtiments agricoles. La valeur des biens entreposés dans ce type de bâtiment est souvent sous-estimée. En plus de la valeur du bâtiment, de nombreux outils, des biens irremplaçables ou des trésors sentimentaux y sont peut-être?

Plusieurs de ces bâtiments complémentaires sont munis d'un chauffage d'appoint et/ou ont une alimentation en électricité. Nous y retrouvons des installations de fortune qui ne sont pas installées selon les règles de l'art et qui représentent un risque réel d'incendie. L'attention que l'on porte à ces équipements dans ce type de bâtiment est souvent négligée.

Voici quelques équipements et situations qui peuvent être à risque dans ce genre de construction :

CHAUFFERETTE ÉLECTRIQUE PORTATIVE

- Accumulation de matériaux combustibles près de l'appareil;
- Appareil placé trop près des éléments de la structure;
- Capacité de chauffage d'un seul appareil insuffisant pour la superficie du bâtiment;
- Appareil sans protection thermique s'il est renversé au sol.

CHAUFFERETTE ÉLECTRIQUE DE CHANTIER (type 4 800 watts)

- Accumulation de matériaux devant l'appareil;

- Accumulation de poussière sur le moteur et les éléments chauffants;
- Appareil sans thermostat, fonctionnant en continu;
- Fiche électrique non incérée correctement à fond, surtout si la prise est fixée au plafond (voir à attacher mécaniquement la fiche pour éviter qu'elle sorte de la prise.).

LUMIÈRE CHAUFFANTE (bâtiment avec animaux)

- Dégagement insuffisant entre la lampe et les matériaux combustibles;
- Absence de protection mécanique de la lumière.

POÊLE À BOIS

- Tuyaux simples avec paroi utilisés comme cheminée (Un appareil au bois doit être relié à une cheminée de type 2 100 °F ou à une cheminée en maçonnerie);
- Dégagement insuffisant de votre appareil (Si l'appareil est homologué, voir le dégagement prescrit sur l'étiquette de l'appareil);
- Dégagement insuffisant du tuyau de fumée (Un tuyau simple paroi doit être à 18 pouces des matériaux combustibles);
- Utilisation d'un poêle à bois où il y a présence ou entreposage de produits inflammables.

Dans un garage résidentiel, il est recommandé d'installer un poêle à bois à 18 pouces du plancher. Le fait de surélever l'appareil éloigne le poêle des vapeurs inflammables plus denses qui peuvent se répandre au sol.

LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Dans les bâtiments complémentaires, les équipements et les circuits électriques peuvent représenter un risque si l'installation est faite de façon artisanale ou si le matériel est abîmé par le temps, par les occupants ou par les animaux indésirables tels des rongeurs.

Voici des signes de détérioration qui doivent être pris au sérieux :

- Présence marquée de corrosion sur les coffrets de branchement;
- Fil avec isolant abîmé;
- Dégagement de chaleur au niveau du coffret de distribution;
- Jonction de fils sans boîte de jonction et sans joint mécanique (maret).

En conclusion, nous venons de vous identifier quelques points qui ont déjà été ciblés comme causes d'incendie. Ils peuvent être facilement vérifiés. Si vous observez et corrigez un seul des points ci-haut mentionnés, vous venez d'éliminer un risque d'incendie. À vous de protéger vos biens.



Si vous avez besoin d'information au sujet de la prévention des incendies, vous pouvez nous joindre par téléphone au 450 759-4415 ou par courriel à l'adresse suivante : incendie@st-charles-borromee.org.

Soucieux de votre sécurité!

Jean Marc Arpin
Service de la prévention des incendies
Saint-Charles-Borromée



Bibliothèque N.D.L.



Bienvenue à la bibliothèque de Notre-Dame-de-Lourdes

Les heures d'ouverture sont les mardis de 19 h à 21 h et les mercredis de 13 h à 17 h et de 19 h à 21 h.

Le comité de bénévoles est prêt à vous offrir le service de lecture qui vous donnera des heures de lecture savoureuses grâce à ses nombreuses nouveautés.

Bien entendu, il faut réserver à l'avance pour les nouveautés. Plus vite vous en faites la demande, plus vite vous lisez, plus vite la rotation se fait pour les prêts entre abonnés, ceci dit, pour les prêts spéciaux, un emprunt de 2 semaines seulement vous est permis.

Pour tous les autres prêts, la durée de l'emprunt est de 3 semaines renouvelables à la bibliothèque, en laissant un message sur le répondeur ou par un courriel (disponible sur le site de la municipalité : <http://www.notredamedelourdes.ca/services-biblio.asp>).

Les nouveaux règlements sont maintenant affichés et vous en aurez également une copie lors de votre prochaine visite.

Pour les retours de livres, vous pouvez les laisser à la municipalité aux heures d'ouverture normales, mais il n'y a aucun renouvellement possible à l'hôtel de ville.

L'agrandissement du local avance rapidement, vous aurez bientôt la chance de partager avec nous cette joie de dégagement. Une aire de consultation sera mise en place ainsi qu'un petit coin internet avec 8 ordinateurs disponibles (sur réservation seulement).

Les dons de volumes, CD, CD-ROM, DVD, jeux de PC, etc., sont toujours grandement appréciés. Un don aujourd'hui, c'est de l'enrichissement à long terme, la culture est l'histoire de la vie sous toutes formes.

Vous avez du temps de libre et être bénévole vous intéresse? Rien de plus facile à la bibliothèque, car nous avons des projets pour tous les goûts.

Concours d'Halloween : comme à chaque année, nous avons le concours de dessins! Alors, sors ton talent de dessinateur et fais peur aux gens qui fréquentent la bibliothèque. Nous vous garantissons qu'ils auront peur!!!

Pour tous renseignements, vous pouvez téléphoner au 450 759-7864 et demandez Johanne Vincent, coordonnatrice responsable de la bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-Lourdes.

Bonne lecture!

Nouveau! Babillard d'emplois jeunesse



Venez à la Multithèque pour consulter le babillard d'emplois pour les jeunes de Notre-Dame-de-Lourdes. Cette nouveauté a été suggérée par le comité de développement de NDL afin de rendre service aux jeunes, aux agriculteurs et à tous les citoyens.

Si vous avez des offres d'emploi ou des petits travaux à faire faire, il vous sera possible de vous procurer un formulaire auprès de Danny Gauthier, la

technicienne en loisirs. Il peut s'agir de l'entretien du terrain, du ramassage de feuilles, du déneigement de l'entrée l'hiver, de nettoyage des fenêtres, etc.

Aussi les jeunes de 12 à 20 ans pourront profiter de ce babillard en offrant leurs services pour le gardiennage, de menus travaux extérieurs, etc., en remplissant une fiche à cet effet au bureau de madame Gauthier, situé au 3971, rue Principale. Venez faire un tour et dénicher la perle rare!

« Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale »

LE COMITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES EST MAINTENANT ACTIF !

En 2005, les municipalités de Crabtree et Sainte-Mélanie ont participé à une recherche-action réalisée par le CLSC de Joliette. Cette recherche aura permis d'identifier les raisons incitant les personnes âgées à quitter leur milieu et les pistes de solutions pour les aider à y demeurer.

Depuis mars 2009, des comités se sont formés dans chacune des municipalités rurales de la MRC de Joliette. **L'objectif premier est de permettre aux personnes âgées de demeurer le plus longtemps possible dans leur communauté.**

Un **SONDAGE** pour connaître les besoins des personnes âgées de Notre-Dame-de-Lourdes circule dans votre municipalité en ce moment.

Vous pouvez vous le procurer à la municipalité.

Un de nos engagements premier est de **VOUS INFORMER.**

Surveillez bien votre bulletin municipal! Il y aura des chroniques pour vous informer sur les différents services et programmes offerts aux aînés et sur les avancées des projets : alimentation, habitation, information, santé, sécurité et transport.

Saviez-vous qu'il existe un service de popote roulante? Venez y goûter!

Seulement 6,50 \$ par personne

Le 22 octobre 2009 à 11 h 30

À l'Hôtel de ville de Notre-Dame-de-Lourdes (4050, rue Principale)

Vous devez confirmer votre présence au plus tard le 13 octobre à Céline Beaudoin au 450 759-2237.

Le Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin sera sur place pour vous présenter tous leurs services.

ASSURER UNE QUALITÉ DE VIE AUX PERSONNES ÂGÉES DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES VOUS INTERPELLE?

Devenez un acteur actif au sein du comité! Faites-en vôtre!

La seule qualité nécessaire pour s'impliquer, c'est d'avoir le goût que ça bouge et d'être une personne âgée de plus de 55 ans!

Camp de jour NDL

L'été 2009 a vu bien des nouveautés à Notre-Dame-de-Lourdes. En effet, nous avons mis sur pied un camp de jour pour l'été. Pour la première fois, les citoyens de NDL pouvaient laisser leur enfant au parc des loisirs pour la journée.

Malgré un nombre restreint d'enfants, le camp de jour a pu participer à des sorties telles que Arbraska, Escalade Horizon Roc, Centre des sciences de Montréal et les Cascades d'eau Piedmont.

Lorsque les jeunes restaient à NDL, ils pouvaient jouer au ballon fou, faire des olympiades, des chasses au trésor, écouter des films lorsqu'il pleuvait ou s'amuser dans l'eau avec la glissade d'eau gonflable lorsqu'il faisait chaud. Ils ont aussi pêché des poissons qu'ils avaient eux-mêmes dessinés, ils ont joué à cache-cache, au clin d'oeil meurtrier. Ils ont participé à un concours de châteaux de sable, ils ont fait des bricolages avec du sable, des fleurs, des cocottes ou même des feuilles.

Bref, les jeunes ont pu profiter de leur été en étant le plus souvent à l'extérieur lorsqu'il faisait beau et à l'intérieur lorsqu'il pleuvait, mais tout en restant à NDL.

Nous espérons les revoir l'an prochain pour un été tout aussi amusant!



Des nouvelles de la Maison des Jeunes



Tous les jeunes de la municipalité qui ont entre 12 et 17 ans peuvent fréquenter la MDJ. Viens voir notre local, jouer une partie de billard avec nos bénévoles et participer à nos activités comme les chasses au trésor ou les débats d'idées. Viens faire ton tour, c'est TA maison des jeunes! La MDJ est un lieu de rencontre, de support et d'écoute pour les jeunes. Un lieu différent qui tient compte de tes idées et tes opinions puisque la MDJ est un lieu fait par et pour les jeunes de ta municipalité.

Les jeunes de la MDJ sont à la recherche d'adultes pour leur donner un coup de main! Les jeunes sont à la recherche de bénévoles "cool", intéressés et intéressants, de tous âges pour venir enrichir l'ambiance de la MDJ! L'implication des bénévoles est de deux heures par mois, donc une soirée d'ouverture par mois. La MDJ fonctionne grâce à l'implication généreuse des citoyens, venez donner un peu de votre temps et découvrir les jeunes de votre municipalité. Si vous êtes intéressés, communiquez avec la coordonnatrice de la MDJ, Marjorie au 450 759-7864 ou par courriel au mdjeunes_ndl@yahoo.ca.

P.-S. — Les parents et les bénévoles hésitants, passez nous voir lors de nos soirées d'ouverture, vous serez conquis et rassurés!

La Maison des Jeunes est ouverte le lundi et le jeudi de 19 h à 21 h. Plein de nouvelles activités ainsi que les classiques préférés sont à l'horaire pour les prochains mois : des sports, des soirées de loisirs ainsi que des activités éducatives.

Journal de l'urbanisme

Les abris d'auto temporaires

Noter que les abris temporaires de type « tempo » sont autorisés du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante. De plus, ces abris temporaires doivent être érigés à au moins 1,5 mètre de la ligne avant du lot ou de la limite extérieure des fossés si ces derniers sont situés sur la propriété privée.

Permis

Avant de procéder à des travaux de toutes sortes, informez-vous auprès de l'officier municipal. Ces travaux sont peut-être sujets à certaines normes ainsi qu'à l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. Un formulaire de demande de permis est d'ailleurs disponible en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.notredamedelourdes.ca/info-reglements.asp>.

Vous y trouverez également la liste des tarifs pour chaque type de permis.

Neige

Nous voilà déjà rendus à l'automne et bientôt dame Nature nous enverra certainement une première bordée de neige. Sachez qu'il y a des lois qui régissent la disposition de celle-ci.

Premièrement, il est interdit à tout citoyen de déverser de la neige ou de la glace sur la propriété publique. Ceci inclut toute rue ainsi que les fossés la bordant; ces fossés étant la propriété de la Municipalité, ils sont essentiels à l'entretien de la voie publique. Si des amoncellements de neige s'y retrouvent, la fonte sera plus lente au printemps et l'écoulement naturel de l'eau pourrait être entravé, ce qui peut occasionner de l'accumulation d'eau dans la voie publique ou sur votre propriété.

De plus, il est interdit à tout propriétaire de déverser de la neige, de la glace ou de l'eau sur la propriété d'autrui. Le bon voisinage est donc de mise comme toujours.